

Les Exigences de la Science comptable en Algérie

The Requirements of Accounting Science in Algeria

Dr. BENDEKHIS Abdelkrim

Université de Béchar, Algérie
bendekhis_k@yahoo.fr

Dr. KALLOUM Boufeldja

Université de Béchar, Algérie
kalloum_boufeldja@yahoo.fr

Reçu le: 06/11/2019

Accepté le : 16/07/2020

Résumé : Cette recherche consiste à mettre en évidence les exigences de la science comptable en Algérie suite à l'adoption de la réforme comptable 2010. La démarche méthodologique suivie dans les travaux de cette recherche repose essentiellement sur la recherche documentaire. La structuration de cet article est organisée en cinq titres : introduction, la nature de la comptabilité, l'enseignement de la comptabilité et la conclusion. Les résultats de l'étude démontrent que l'université doit d'une part réviser les programmes de l'enseignement de comptabilité et d'autre part redéfinir la comptabilité.

Mots Clés: Enseignement de la comptabilité, Nature de la comptabilité, Réforme comptable, Science comptable, Technique comptable.

Abstract: This research consists of highlighting the requirements of accounting science in Algeria following the adoption of the 2010 accounting reform. The methodological approach followed in the work of this research is essentially based on documentary research. The structure of this article is organized into five headings: Introduction, The Nature of Accounting, Accounting Education, and Conclusion. The results of the study show that the university must on the one hand revise the curricula of accounting education and on the other hand redefine accounting. Keywords: Accounting education, The nature of accounting, Accounting reform, Accounting science, Accounting technique.

Key words: Accounting education, Nature of accounting, Accounting reform, Accounting science, Accounting technique.

JEL Classification : A22, A23.

Introduction

L'application par l'université Algérienne du système Licence-Master-Doctorat (LMD) oblige cette institution d'être au diapason des réformes économiques, sociales et juridiques.

L'ensemble des auteurs ayant traité les réformes comptables n'ont pas évoqué la participation de l'université algérienne. Et ils ont noté l'absence totale de l'université dans la concertation et l'élaboration de ces réformes. Ces carences obligent l'université à s'adapter impérativement à ces réformes.

Parmi les réformes entamées par les pouvoirs publics, on cite les réformes comptables. La plus importante réforme est celle de la loi n°07 du 25/11/2007, appliquée en 2010 et portant système comptable financier qui est venue bouleverser les anciennes traditions de travail et d'enseignement de la comptabilité. Par cette réforme l'Algérie a abandonné le système comptable traditionnel (PCN) basé sur une technique obsolète pour adopter un système comptable à cadre conceptuel largement inspiré des normes comptables internationales. Cette mutation de la technique comptable à la science comptable exige une adaptation du système d'enseignement de la comptabilité. C'est dans cette optique que nous avons entamé cette recherche pour mettre en évidence les exigences de la science comptable en Algérie suite à l'adoption de la réforme comptable 2010.

La démarche méthodologique suivie dans les travaux de cette recherche repose essentiellement sur la recherche documentaire. La structuration de cet article est organisée en cinq titres.

2. La nature de la comptabilité

La recherche comptable académique en Algérie, s'est confinée généralement sur les définitions de la comptabilité comme étant une technique d'enregistrement comptable. Et ceci depuis l'œuvre de Saci (1986) qui a argumenté ses propos en présentant les définitions de Lasègue (1973), celle de Perochon (1971) et celle d'Einthoven (1973), comme référence à la nature de la comptabilité.

Pour illustrer ce constat, on présente à titre indicatif les travaux de Bouraoui (bouraoui nassiba, 1998/1999) et de Khellaf (khellaf lakhdar, 2014).

En 1999, Bouraoui présentait dans sa recherche les définitions de la comptabilité comme suit :

- Selon (Saci, 1986) : « La comptabilité est une technique quantitative de collecte, de traitement et d'interprétation de l'information, appliquée aux faits matériels, juridiques et économiques ayant une incidence patrimoniale pour un sujet économique : individu, ménage, entreprise, État ».
- Alors que pour (Pérochon, 1971) : « La comptabilité est une technique d'information décrivant, dans un ensemble de pôles numériques homogènes

appelés comptes, interdépendants et arithmétiquement contrôlés, des relations structurelles et fonctionnelles concernant une organisation ».

- Pour (Enthoven, 1973) : « La comptabilité devrait être conçue et pratiquée comme un système dynamique d'information quantitative s'inscrivant dans le cadre de l'économie »
- En 2014, malgré la promulgation et l'application du système comptable financier, (Khellaf, 2014) a aussi présenté ces mêmes définitions dans sa recherche : « La comptabilité est une technique quantitative de collecte, de traitement et d'interprétation de l'information, appliquée aux faits matériels, juridiques et économiques ayant une incidence patrimoniale pour un sujet économique : individu, ménage, entreprise, État » (Lassègue, 1971).

L'ensemble des définitions qui ont servi dans la recherche académique, ont repris systématiquement les définitions des auteurs ci-dessus et en terminant leurs travaux en confirmant et qualifiant la comptabilité comme une technique conventionnée sans mettre en évidence les évolutions et les changements qui ont touchées la comptabilité au niveau international et au niveau national.

Il est évident que ces définitions de la comptabilité énoncées par les différentes recherches comptables en Algérie n'ont pas été révisées et adaptées au changement et aux réformes comptables.

A l'instar du Plan Comptable National qui est resté 34 ans sans révision, la définition de la comptabilité dans la littérature comptable algérienne n'a pas connue de modification depuis presque 40 ans. La réforme comptable n'a pas eu d'impact sur la définition de la comptabilité. Alors que les définitions doivent suivre les évolutions économiques, sociales, culturelles...etc.

Cela nous paraît inadéquat pour la recherche académique qui doit nécessairement voir impérativement revoir ses définitions et les adapter continuellement.

Cette adaptation a été soulevée par (Colasse, 1997) qui a défini en 1997:

« La comptabilité est une technique et, comme toutes les techniques, elle est avant tout le produit historique de l'activité de ses praticiens, comptables et dirigeants d'entreprises, soucieux de l'adapter aux besoins d'information à satisfaire. Elle n'obéit donc pas à un cadre théorique préétabli. Il n'en reste pas moins qu'elle met en œuvre des notions et des principes qui forment un tout relativement cohérent et contribuent à l'élaboration d'un modèle de l'entreprise ». Et il qualifie en 2000 la comptabilité comme étant une « techno-science ».

La réforme comptable engagée par le ministère des finances constitue une révolution de la comptabilité au niveau national. En effet, on est passé d'une comptabilité traditionnelle (PCN) à une comptabilité contemporaine (SCF) qui a introduit une nouvelle pensée et culture comptable. Cette mutation de la technique comptable (PCN) à la science comptable (SCF) est confirmée par l'apport scientifique engagé par le SCF qui renferme un nombre important de concepts postulats et méthodes. Cette scientificité de la comptabilité a été soulevée par

plusieurs auteurs. Belkaoui (Belkaoui, 2009) confirme que la comptabilité est une science qui a une base pratique et des théories.

Concernant la réforme comptable 2007, Saadi note (Saadi NacerEddine, 2012) « un changement radical de la culture comptable algérienne et donc à une rupture avec un système comptable de nature juridico-fiscale qui a, durant 34 années, enraciné profondément dans les esprits une culture du « tout État » reposant sur une idéologie du « socialisme spécifique » où l'efficacité était mesurée par référence au taux de réalisation des objectifs planifiés et où la comptabilité devait servir fondamentalement d'outil de reporting budgétaire et de calcul de l'impôt ». Par ces avancées on note que le raisonnement comptable du chercheur et du comptable doivent changer en reposant sur une vision moderne de la comptabilité.

De plus, le normalisateur a défini en 1975 la comptabilité comme étant « essentiellement une technique de gestion destinée avant tout à l'organisation, à la maîtrise et à la prévision de la croissance de l'entreprise et aussi au développement économique de la nation » (PCN, 1975).

En 2007, il a défini la comptabilité financière comme étant « *un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice* » (SCF, 2010).

Le normalisateur a abrogé le mot technique de la définition de la comptabilité, cependant les chercheurs continuent à utiliser le qualitatif dans leurs écrits. Par ce manque nous constatons que l'académique est en retard par rapport à la réalité et ainsi les recherches scientifiques doivent être les précurseurs des réformes.

3. l'enseignement de la comptabilité

L'enseignement supérieur de la comptabilité en Algérie ne s'est pas amélioré suite aux réformes comptables engagées par les pouvoirs publics. En particulier après le passage d'un système comptable à base de plan comptable à un système comptable à base de cadre conceptuel les programmes d'enseignements des deux systèmes ne sont pas les mêmes.

En effet d'après plusieurs auteurs l'enseignement du système comptable à base de plan comptable (PCN) qualifié de comptabilité traditionnel qui est dépourvu de principes, de concepts, de méthodes qui manque de modélisation, repose essentiellement sur la maîtrise des techniques d'enregistrements comptables» qui ont évolué d'après Jean-Guy Degos et Didier Leclère, cités par bernard colasse (bernard colasse, 2000) comme suit :

- Le système classique de Pacioli qui préconise l'utilisation de trois registres comptables : le mémorial, le journal, le grand livre,
- Le système classique dispose de : journal général, grand livre général, balance périodique, bilan et résultat,
- Suite au dépassement du système classique qui est devenu inadapté pour les grandes entreprises.
- La tenue des comptes sur feuillets mobiles, proposée par Quiney en 1817.
- Le système des reports, des solutions astucieuses ont été recherchées. Le système du journal-grand-livre unique, proposé par Edmond Degrange père, permet de ventiler directement les mouvements du journal dans les comptes.
- Le système du décalque manuel, inventé par Bach en 1904 et perfectionné par Ruf en 1917, consiste à superposer sur une plaque dure, à ergots ou à pince, la fiche servant de compte sur le document servant de journal, en intercalant une feuille de papier carbone : le mouvement inscrit sur le compte se décalque sur le journal.
- Le système centralisateur permet de diviser le travail et d'améliorer le contrôle grâce à l'utilisation de comptes de liaison ou de virements internes. Certains de ces comptes permettent de prévenir le risque de double enregistrement. Pressenti par Mathieu de la Porte, il a été mis au point par Désarnaud de Lésignan en 1825 et s'est véritablement développé dans les années 1920 avec Léon Batardon ou Armand Delbousquet
- Le système centralisateur dans lequel on ouvre plusieurs journaux auxiliaires (ou originaires, ou divisionnaires) spécialisés dans l'enregistrement d'une catégorie d'opérations liées à une fonction bien précise :
 - le journal auxiliaire des achats,
 - le journal auxiliaire des ventes,
 - le journal de caisse,
 - le journal de banque,
 - le journal des opérations diverses.
- Machines comptables qui voient un progrès décisif dans les années 1930,
- L'informatisation de la technique comptable.

Suite au manque de modélisation, ce système comptable a été plus enseigné dans les centres de formations professionnels il a été plus considéré comme « métier artisanal et que le comptable doit suivre une formation plus pratique que théorique pour maîtriser les compétences du métier de comptable » (Belkaoui, 2009).

Les programmes de comptabilité enseignée au niveau des universités algériennes n'ont pas été améliorés au cours des trente dernières années. Aucune amélioration durant ces années n'a été enregistrée cette insuffisance n'a pas permis à l'université d'être au diapason des événements et prévoir le changement

De plus, après la promulgation de la loi 07-11 du 25 November (2007), portant système comptable financier, des cours de comptabilité ont été présentés avec le programme du PCN qui a été abrogé. Aucune place n'a été réservée à la théorie et à la réflexion dans l'enseignement du SCF.

Ce n'est qu'en 2012 qu'il y eut une application timide des notions du système comptable financier (SCF). Cette application consistait à garder le même programme que celui du PCN en changeant simplement les comptes comptables. Cette façon de présenter la réforme comptable ne concorde pas avec l'apport scientifique véhiculé par le SCF qui s'inspire et s'aligne conceptuellement sur les normes comptables internationales, c'est une nouvelle conception de la comptabilité et de la profession de comptabilité qui s'impose et qu'il faut intégrer dans l'enseignement.

Le travail comptable repose plus dorénavant sur l'élaboration des états financiers que sur le travail de collecte et de saisie d'information.

L'élaboration des états financiers consiste à l'application des normes de contenu qui exigent plus de jugement contrairement aux normes de traitement comme le confirme (Colasse, 2000) « l'application des normes de contenu exige plus de jugement que celle de normes de traitement ou de présentation. Les comptables du futur ne seront plus des teneurs de comptes mais des concepteurs d'états financiers, des modélisateurs de l'entreprise ».

L'auteur continue sur l'essentiel du programme d'enseignement de la comptabilité au niveau des universités est-il donne l'importance à la bonne compréhension du cadre conceptuel qui renferme l'ensemble des objectifs, principes et concepts assignés à la comptabilité. Il ajoute que les enseignements doivent commencer par un exposé du cadre conceptuel suivi par un exposé critique qui montre les sous-jacents théoriques. Il continue et soulève que « les vrais problèmes comptables sont ceux de la qualification conceptuelle des opérations enregistrées, de leur datation et de l'évaluation des biens sur lesquels elles portent. » ces problèmes sont plus théoriques que pratique d'après (Colasse, 2000) qui exigent pour les comprendre et les traiter des connaissances économiques, financières et juridiques et une capacité de jugement à la fois analytique et éthique en critiquant la méthode et en évoquant les solutions alternatives.

Colasse (2000), réserve une place minimum dans le programme d'enseignement de la comptabilité au niveau des universités à la technique comptable (la tenue des livres, l'enregistrement des opérations...).

Cet avis aussi partagé par d'autres auteurs qui accordent moins de place à la technique comptable et insistent sur l'évaluation et le choix de méthodes. L'ensemble de ces auteurs prodigue un programme d'enseignement de la comptabilité contemporaine au niveau des universités en accordant plus

d'importance à la réflexion théorique et conceptuel avec une approche moins technique (Rouba Chantiri-Chaudemanche, 2008).

Conclusion

En conclusion comme il a été soulevé précédemment il est nécessaire que l'académie révisé la définition de la comptabilité en exposant les différentes pensées qu'a connue la comptabilité. Une redéfinition de la comptabilité par les institutions de recherche scientifiques devient nécessaire voir impérative.

Aussi les programmes de l'enseignement de la comptabilité au niveau des universités doivent être révisés en accordant plus d'importance à la réflexion théorique et conceptuelle (Science comptable) avec une approche moins technique.

Références Bibliographiques :

- Belkaoui Ahmed,. Accounting Theory. traduit en Arabe par Riad El Abdellah . Editions Yazori, 2009.p.85.
- Bernard, Colasse. Encyclopédie d'audit et comptabilité. Economica, 2000.p.645.
- Bouraoui nassiba « mémoire de magister portant sur « nécessite d'une reforme comptable en Algérie dans le cadre du passage de l'économie planifiée a l'économie de marche » 1998/1999. Ecole supérieure de commerce Alger.
- Encyclopdie Economica (1997). Qu'est ce que la comptabilité., 1997.p.2720.
- Plan comptable national 1975.
- Rouba Chantiri-Chaudemanche, pédagogie des normes comptables internationales, journée pédagogique, 02 octobre 2008.
- Saadi Nacer Eddine (2012) Article portant sur « Epistémologie de la normalisation comptable dans les pays en transition à l'économie de marché » sur le web, pages 1-30
- Système comptable financier 2010.
- Khellaf Lakhdar (2014), Les normes internationales de comptabilité (IAS/IFRS) et leur application en Algérie cas du système comptable et financier Algérien (SCF). 2013/2014.Université de Batna.